



Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire

Nouvelle base légère
Boulevard James Wyllis

Antibes, le 9 mai 2019,

La séance est ouverte à 19h15.

Présents et représentés :

1. Membres actifs : 145 sur 231 soit 62.77%
2. Membres adhérents : 132 sur 243 soit 54 %

Le quorum (30 % des actifs, article 10.5 des statuts) étant atteint, Bernard Jeannin déclare ouverte l'Assemblée Générale.

Après avoir procédé à la lecture de l'ordre du jour, Bernard Jeannin passe au premier point.

1. Approbation du Compte Rendu de l'AG 2018

Le compte rendu de l'Assemblée Générale 2018 est approuvé à l'unanimité.

2. Rapport moral du Président

La parole est à Alain Venturi pour le rapport moral 2018.

Bonjour, à toutes et à tous,

C'est toujours avec beaucoup d'émotion et un grand plaisir que je vais vous présenter ce rapport moral. Je vous remercie pour votre présence si nombreuse à cette Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire ô combien importante.

Je salue nos partenaires si précieux, en particulier la ville d'Antibes représentée par Mr Marc-Faussou adjoint aux sport, représentant monsieur le maire Jean Léonetti, Mr Eric Pauget député de la 7ème circonscription des AM, Mr Didier Oaks représentant Vauban 21, Brigitte Villeminoy et Albert Savona représentant le Crédit Mutuel avec qui nous travaillons toute l'année

Que retenir de cette année 2018 :

Nous sommes à l'attendu dans le pacte Fédéral. Le pacte fédéral c'est quoi ? C'est nos 3 activités.

La compétition, l'école de voile et la régata habitable,

Déjà quelques Chiffres

1000 Licenciés

700 Membres.

741 Passeport Voiles

La compétition. C'est le fleuron et l'image forte de la SRA

Une année très riche en résultats

La compétition restera la vitrine de la SRA avec de nombreux titres et podium nationaux et internationaux. Le club est en 2018 **champion de France en dériveur** et **champion de France Elite. Nous sommes de loin le club le plus titré avec un total de 14 récompenses**. Tous ces titres nous les devons à nos coureurs, un encadrement de qualité, de très bons entraîneurs mais aussi à l'investissement des parents de nos coureurs.

Nous avons inauguré les 30 et 31 mars la nouvelle base par le championnat de Med laser, plus de 110 bateaux étaient au rendez pour cette compétition.

Belle réussite pour ce weekend bien organisé

De grandes régates sont en projet notamment en 2020 avec l'organisation de la CIP.

Tant d'éloges méritées m'amène à vous présenter

L'équipe de la compétition

Laurence Georgeault

Sébastien Canard

Julien Lacaze

Benjamin Bronzoni

Samuel Bossé

Ils méritent une belle ovation.

Ecole de voile

Notre base voile est toujours aussi bien gérée par Guillaume Peythieu, nos moniteurs, avec l'appui de Jacques Landras

Leur mission,

Accueillir les scolaires primaires et secondaire enfant de 6 à l'adolescence, les stages de perfectionnement ouvert à tous public et la location pendant juillet et aout. Ces activités permettent au club un équilibre financier non négligeable qui n'a pas été trop mis en difficulté malgré la long période des travaux. Comme vous le savez tous 2019 restera l'année de l'avènement de notre Base de nautique, enfin la base municipale qui nous est mis à disposition gratuitement par la ville d'Antibes.

Quelques chiffres pour vous éclairer

Nous avons accueilli cette année

400 scolaires primaires de la ville d'Antibes

612 scolaires secondaires, du conseil départemental 06

835 stagiaires vacances scolaire dont 818 l'été

686 personnes pour la location

2400 stagiaires (groupe)

Soit un Total de **5016** pers/élèves

Une ovation bien méritée pour l'équipe de l'EDV

Jacques Landras

Guillaume Peythieu

Nicolas Cendron

Louis de Lassus

Bernard Pugnet

Mais aussi nos moniteurs entraineurs (**double casquettes Samuel Bosse et Benjamin Brozzoni**)

La Compétition et L'EDV vont pouvoir enfin cohabiter et réaliser de beaux évènements.

Plein d'idées sont déjà dans les tiroirs J Landra et Laurence Georgault vous les présenterons.

La voile Habitable.

C'est un grand plaisir de vous annoncer, que le club a conforté sa position dans ce domaine. Nous détenons le leadership, avec une moyenne de 60 bateaux par régates. Avec nos 15 régates et dont 1 en IRC (International Rating Certificate), la SRA devance de loin les clubs voisins. Notre dynamisme et notre travail collectif sont reconnus dans la voile locale et nationale, nous devons être fiers d'appartenir à ce beau club. Nombreux sont les bateaux des clubs voisins qui viennent participer à nos régates et qui reconnaissent nos compétences et apprécient nos moments de convivialité, une belle régates c'est bien évidemment de belle condition, un beau parcours et une belle réception. Je voudrais remercier tous nos bénévoles, tous les comités de course, nos poseurs de bouées et bien évidemment toute l'équipe club house qui donnent tous le meilleurs d'eux même.

Nous restons aussi fidèles à la classe Osiris, nos épreuves ont besoins de combiner convivialité, simplicité et performance et la règle Osiris contribue parfaitement à atteindre ces objectifs. Comme j'avais annoncé et proposé lors de mon 1^{er} conseil d'administration en invitant Mr Jean Claude Bertrand référent IRC méditerranée, j'aimerais accueillir dans le bassin Antibois une belle régata et j'espère qu'avec l'aide de Vauban 21 nous allons pouvoir réaliser ce beau challenge. Nous l'avons amorcé par la régata blanche que nous souhaitons fidéliser mais au-delà de cette épreuve, une belle compétition est en préparation avec les aides conjuguées de Daniel Timazian de Patrick Bascunana et Alain Le Bouedec qui vous présentera ce projet.

L'administratif,

Vous n'êtes pas sans savoir qu'Aurélie nous quitte après 13 ans de bons et loyaux services. Je voulais la remercier pour son professionnalisme et sa disponibilité mais malheureusement ni Aurélie et ni Michèle sont présentes ce soir pour entendre les éloges sur leur travail bien fait durant toute l'année.

Point sur le statutaire,

Le conseil d'administration n'a pas manqué de satisfaire à ses obligations en se réunissant 1 fois/mois sauf pendant la saison d'été soit un total de 11fois. Je vous invite à lire les comptes rendus sur le site et dans votre espace personnel, pour être éclairé sur les sujets débattus.

Le Bureau aussi est sur le même rythme et s'est réuni 11fois

Les relations avec Vauban 21

Nos relations avec Vauban 21 sont stables et courtoises mais malheureusement certains évènements comme la fermeture du parking devant les pontons flottants et le cloisonnement du stationnement dans notre zone, ne nous sont pas favorables. J'espère que ces changements ne vont pas trop affecter notre vie associative. Malgré cela, certains efforts sont à notés, en moyenne 60 tickets de sorties nous sont offerts pour toutes les régates, nos moniteurs disposent de cartes de stationnement à prix très réduit et le petit parking entre les deux bâtiments sera bientôt privatisé, une convention est en cours d'élaboration Je profite de l'occasion pour dire aux représentants de Vauban 21 et de la Mairie, que nous sommes propriétaire de nos locaux.

Evolution pour les années à venir

Notre système de malus association (participation associative) au regard de l'activité réalisé l'année N-1 doit évoluer, nous en sommes tous conscients. Nous travaillons avec le conseil d'administration pour trouver le bon équilibre entre les bénévoles les non bénévoles (Malheureusement ils en restent trop) et les régatiers et surtout sans mettre la vie du club en danger.

Courant 2019 une communication sera faite pour vous informer de l'avancement de nos réflexions.

Les projets 2019, 2020

Le club se lance dans l'Handivoile

Eric Bompert (association cœur de voile) arrête son activité en fin 2019, le club va reprendre son portefeuille associatif. Ce projet me tient énormément à cœur. Ce un beau challenge qui s'offre à nous aussi bien humainement que dans le développement, va enrichir nos compétences et élargir les activités du club et surtout il est indispensable si nous souhaitons acquérir la reconnaissance d'intérêt général. Dans la présentation du projet, nous proposons aussi de l'handivalide c'est-à-dire, un équipage de personnes valide et invalide lors de nos régates. Très ambitieux mais ô combien motivant.

Une autre commission devrait voir le jour au sein du club, Il va vous être présenté par Louis Anjoulat et Gérard Chauvel c'est la VRC, La voile Radio Commandé. Je vous précise que cette activité est reconnue par la fédération Française de voile. Elle devrait créer des

animations internes, attirer des nouveaux membres, et s'ouvrir à un public d'handicapé. Mais je laisserais le soin à nos amis de développer le sujet.

Pour information, en octobre nous accueillons UNCL et son président Jean Philippe Cau pour son congrès international avec 34 pays représentés venant d'Australie, du Japon, des USA, d'Irlande, etc.

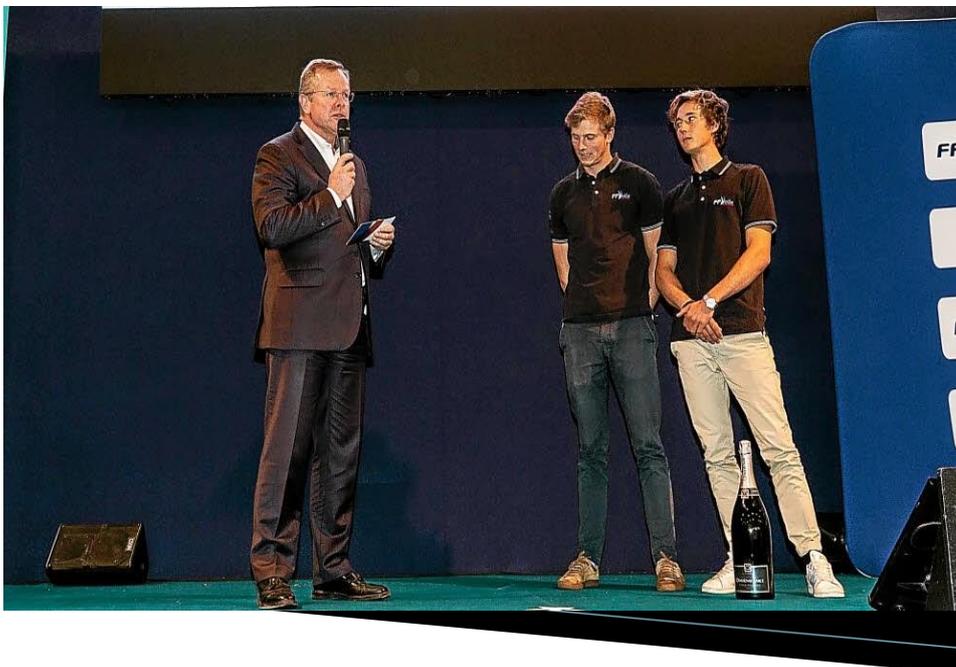
Bel événement pour le club et la ville.

Avant de terminer, je voudrais rendre hommage à nos membres historiques disparus. Je vous demande de vous lever et de faire 1 minute de silence en la mémoire de Bruno Canino, Gaël Clavet

Quelques mots pour conclure

Pour nous permettre de répondre aux attentes de nos membres et des jeunes qui nous sont confiés, nous devons faire des efforts, la marche est haute, l'aspect financier est la principale inquiétude, mais le club est une grande famille, nous devons rester uni, se montrer innovant, ingénieux, précurseur et remettre le SRA au centre de la scène avec des objectifs ambitieux pour s'épanouir et grandir. Avant de laisser la parole à notre secrétaire général, j'ai un témoignage à vous faire entendre. Il aurait souhaité être parmi nous, mais son calendrier était trop chargé. Il s'agit de Nicolas Hénart président de la FFV.

Merci pour votre écoute.



3. Rapport financier des Trésoriers (exercice 2018)

Le trésorier Jeff Nador expose les chiffres du bilan et en souligne les points importants.

Les documents financiers ont été envoyés aux membres et affichés au siège du club.
Des copies supplémentaires ont été distribuées au moment de l'émargement.

Le trésorier adjoint Jacques Escalier ajoute ensuite :

Bonjour, je vais compléter la présentation de Jeff par quelques informations :

3.1 Eléments notables en 2018

Les salaires ont été répartis conformément à la réalité du temps passé par nos salariés dans les différentes activités :

Aurélie 50 % Affaires générales 50 % régates

Michèle 15 % A.G. 35% EDV 20% Compétition et 30% Régates

Samuel et Benjamin 60 % EDV et 40% Compétition.

Ecole de Voile

En 2017, je vous indiquais que la marge de l'EDV correspondait à la production de M GOUX à savoir 45000€ des scolaires de la ville d'Antibes.

En 2018 nous avons dû remplacer M Goux, la subvention correspondante a été supprimée et pour couronner le tout, sans préavis la commune a supprimé le dernier trimestre de scolaires alors que le moniteur était embauché...

Combiné à la perte de la base de Juan les pins (30 000€ de CA) et aux travaux soit – 120 000€ de produits.

En nous confiant la Nouvelle base il faudrait, pour mieux nous accompagner, nous confier des scolaires à un niveau supérieur et stable.

Alors que nous avons gagné l'appel d'offre a « tarif social » pour un potentiel de 100 000€ par an, nous avons réalisé 38 300€ en 2018 contre 55 000 en 2017.

Les Affaires Générales

Des cotisations qui rentrent bien avec 30 nouveaux membres actifs :

Un turnover important.

Pas forcément de nouveaux bateaux mais des reprises de bateaux déjà anciens.

Les club doit rester attractif pour des nouveaux régatiers et si possible de nouveaux bateaux. L'attractivité ce n'est pas que les tarifs mais ça compte !

Départ de Sylviane.

Baisse drastique des subventions (-52000€ de M GOUX)

Reprise des provisions pour travaux.

Créations de provisions pour les capitaux de fin de carrière

Gestion prudente en bon père de famille.

Pas de « compensation à l'euro près » suite à la DSP du Port Vauban, promise depuis 2017 et chiffrée à 58000€ par an.

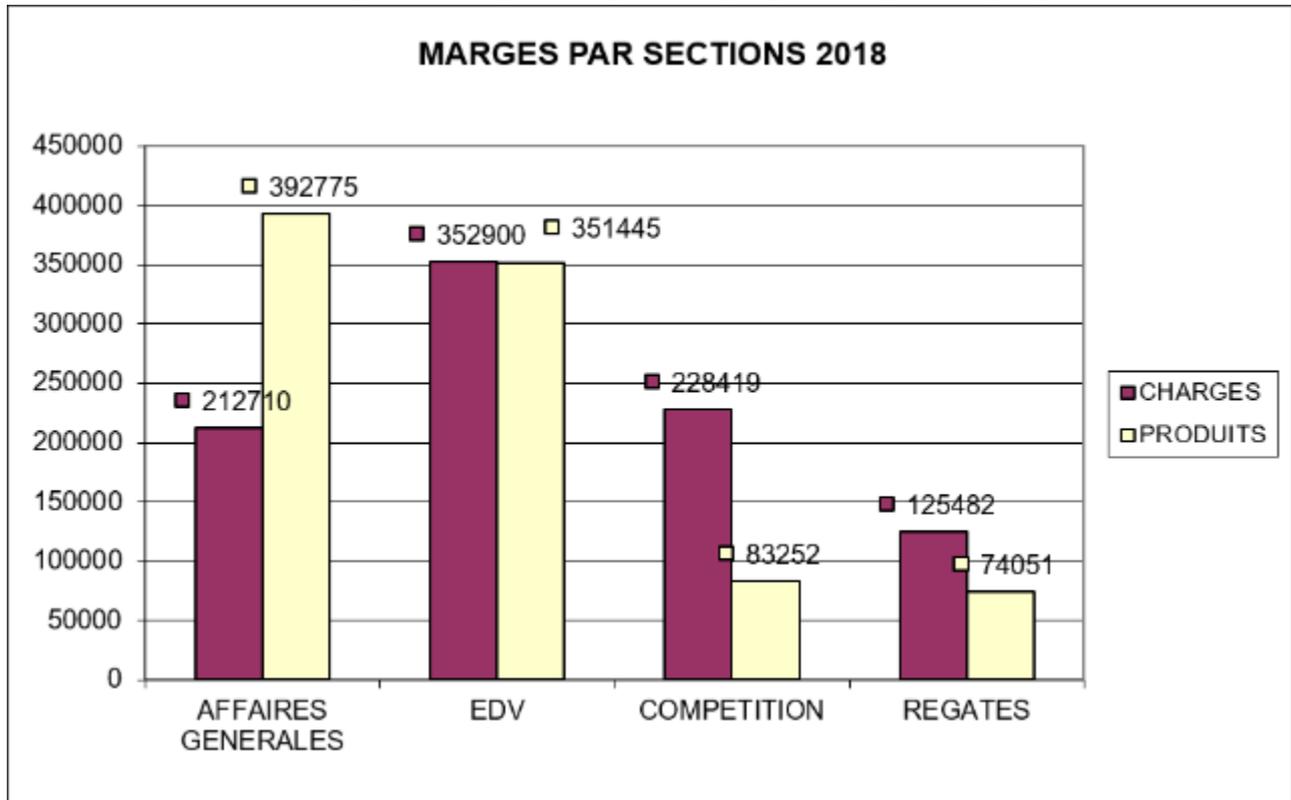
Régates

stabilité le changement vient de la répartition différente de salaires

Compétition

Idem pour la compétition.

PRESENTATION DES MARGES PAR SECTIONS



4. Quitus de l'Assemblée Générale pour la gestion de l'année 2018

Les comptes 2018 sont approuvés à l'unanimité moins 1 abstention.

5. Perspectives pour les années à venir

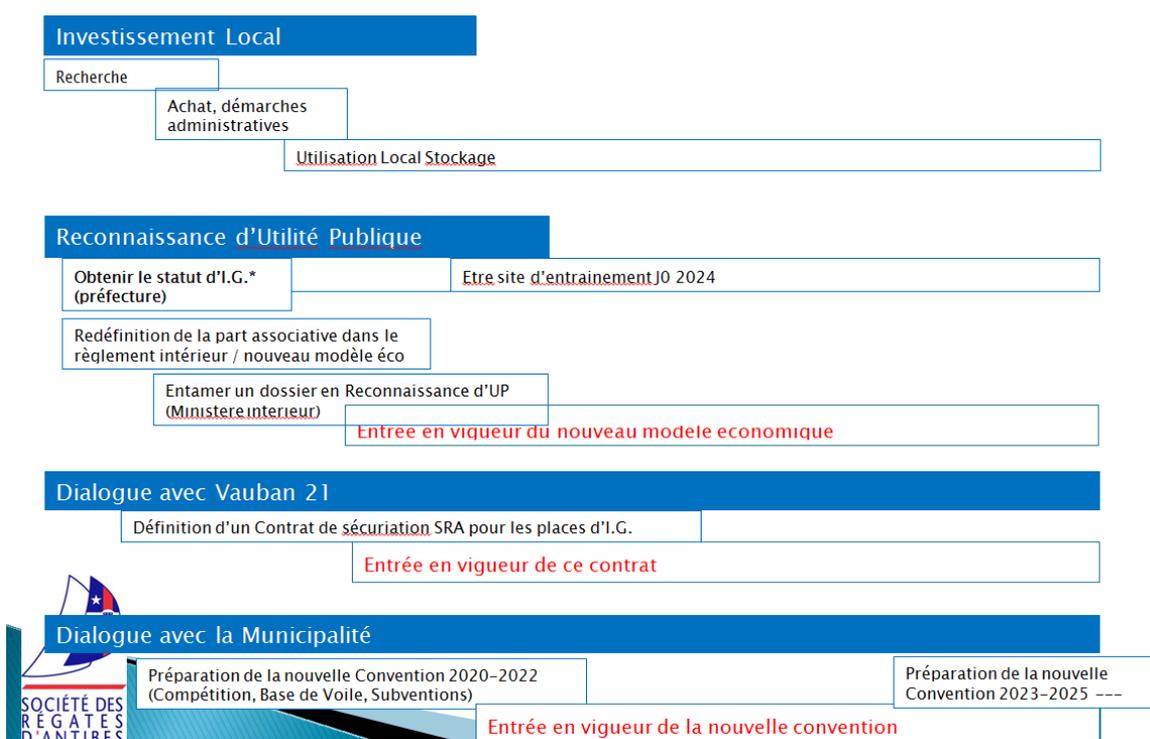
La parole est donnée à Jérôme Bikard et Bernard Jeannin.

Les perspectives

Vers un nouveau modèle économique

Bernard Jeannin prend la parole pour l'introduction. Il rappelle tout d'abord la feuille de route présentée lors de l'AG 2018, basée sur 4 points :

- investir dans un local de stockage pour notre matériel, les remorques, les zodiacs, ... afin de sécuriser une partie de notre trésorerie,
- obtenir la reconnaissance d'intérêt général puis d'utilité publique pour la SRA,
- renforcer le dialogue avec Vauban21 et sécuriser nos relations
- renforcer le dialogue avec la Municipalité et sécuriser le fait que la prochaine convention club-Mairie soit le résultat d'une construction commune.



Jérôme Bikard prend ensuite la parole pour faire un état des lieux. Concernant tout d'abord nos relations avec Vauban21 sur le sujet du contrat de sécurisation SRA/Vauban21, force est de constater que depuis le départ de Franck Dosne mi-2018, l'équipe dirigeante du Port n'a pas pour l'instant souhaité s'investir sur ce sujet. Les Discussions sont au point mort. Par ailleurs, des actions ont été menées par Vauban21 visant à commencer l'aménagement du port, en particulier des parkings, avec la fermeture relativement brutale des parkings face aux pannes, gratuits jusqu'alors et devenus payant au même tarif que les parkings devant les quais. A noter sur ce sujet que le CA a pris des mesures exceptionnelles pour 2019 afin d'aider les membres des pannes 19, 20, 23 qui ont participé à hauteur de 70 points et plus des pannes afin d'amortir le surcoût subit de la carte de parking devenue payante.

Les relations entre la SRA et l'équipe dirigeante de Vauban se sont cette année focalisés sur l'opérationnel, c'est-à-dire la mise en place des contrats annuels en discussion avec l'équipe dirigeante de la SRA. A noter toutefois que Vauban21 a été ferme sur le fait qu'il

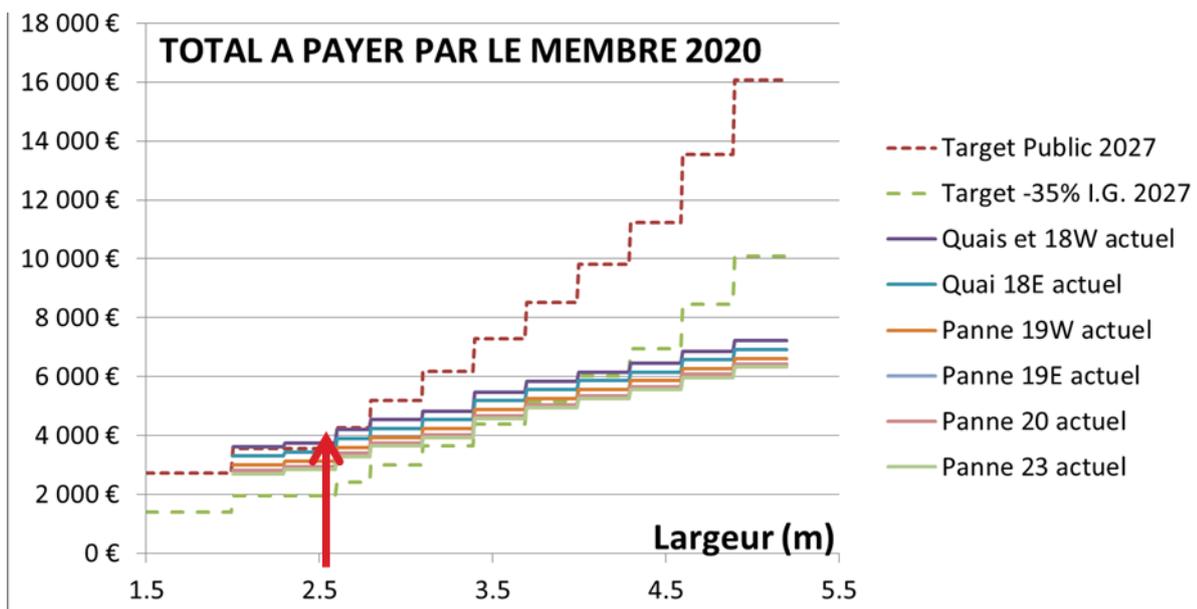
s'agirait de contrats types, certains points de ces contrats ne sont pas totalement conformes au contenu de la convention SRA/Mairie. Par ailleurs, un gros travail de vérification des factures a été réalisé conjointement entre le Port et la SRA concernant nos tarifs historiques.

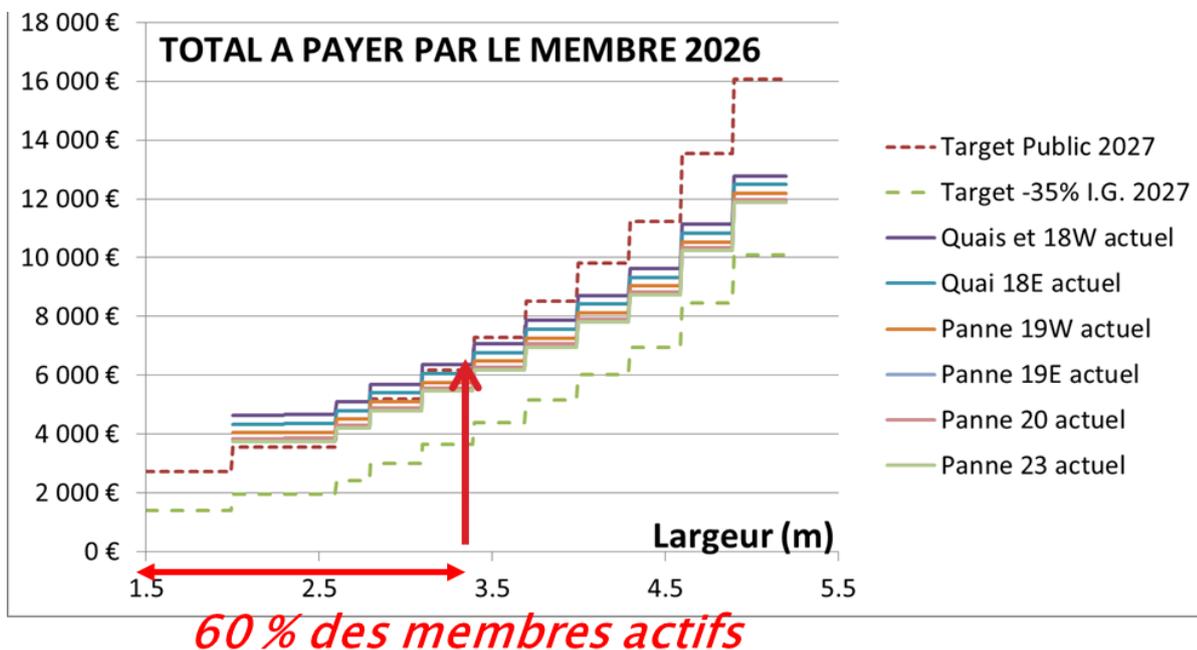
Concernant ensuite nos relations avec la Mairie, après plusieurs rencontres entre les services municipaux et Alain Venturi, il est confirmé qu'il ne faut pas compter sur une aide complémentaire aux membres actifs de la part de la Mairie hormis la cible de -35% en 2026 sur les tarifs de port. En revanche, la nouvelle base de voile du Ponteil a été mise à disposition gracieusement, au travers d'une convention spécifique, et quelques subventions ont été obtenues pour un montant identique à l'année précédente.

Il paraît clair que la priorité pour cette fin d'année est de préparer avec la Mairie les termes de la nouvelle convention 2020-2022, permettant en particulier de sécuriser les places d'intérêt général et l'aide à la Compétition pour cette période.

Concernant la recherche d'un local, après deux visites infructueuses en 2018, il est apparu que le montant initialement estimé de 200 000 € est trop faible ; d'autres biens actuellement sur le marché pourraient éventuellement être intéressants mais le montant à allouer est plutôt de l'ordre de 350 000 €.

Jérôme Bikard met ensuite en exergue la transition financière qui va impacter les membres bénéficiant d'une place d'intérêt général à partir de la fin de l'année 2019. Deux graphiques sont présentés, le premier correspondant à une comparaison financière du total à payer en 2020 par un membre de la SRA si son bateau est à la SRA (en bénéficiant d'une place au tarif d'intérêt général) ou s'il est sur place municipale (au tarif public). Le second étant la même projection mais pour 2026.





Dès l'an prochain, certains propriétaires de bateaux d'une largeur de 2.50m et moins auront intérêt à être sur une place publique. En 2026 c'est 60% du parc de bateau de la SRA. En cause évidente, le mécanisme de parts associatives à payer à la SRA.

De plus – et cela n'est pas prévu dans les termes de la convention SrA/Mairie 2017-2019 visant à protéger les membres de la SRA –, Vauban va opérer à un lissage des tarifs historiques par taille de box afin de pouvoir opérer à partir de 2020 la règle de l'augmentation de 1/7 par an jusqu'en 2026. Il s'agit là de la fin de la différenciation quais/pannes. A noter qu'on parle ici de différenciation financière, puisque, d'un point de vu matériel, les services offerts sur les quais et les pannes resteront pour une durée non précisée non équivalents. Des discussions ont été entamées avec Vauban21 pour tenter de moduler ce lissage quais/pannes et de définir, à tarif égal pour un box de taille donnée, les modalités permettant que les membres bénéficient des mêmes services / du même confort, car sinon ce serait une injustice pour les bateaux des pannes.

Fort de ces constats, il paraît difficile pour la SRA de continuer sans rien changer. Le modèle économique historique a vécu : inutile de se raccrocher à nos anciens avantages, ce qu'il faut faire c'est en construire de nouveaux, compatibles avec Vauban21 et la nouvelle politique de la Mairie.

Plusieurs modèles économiques aboutis ont été proposés et débattus en CA. Rien n'est pour l'heure figé toutefois on pourra noter deux cas spécifiques :

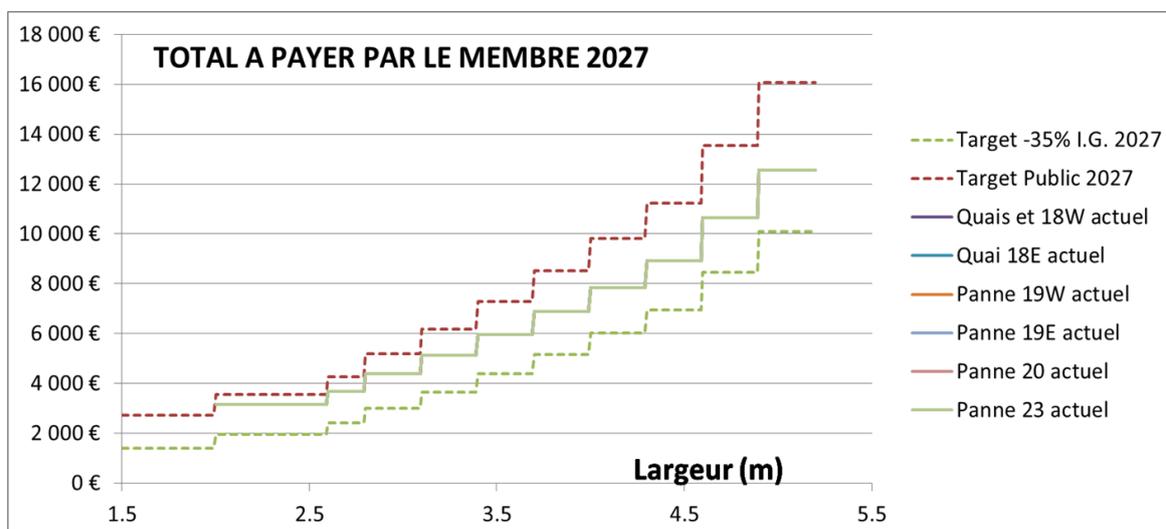
- L'un basé sur le postulat que chaque membre devra dans le nouveau modèle contribuer financièrement au club de manière égale (donc indépendamment de la taille de son bateau),
- L'autre au contraire basé sur le postulat que chaque membre devra dans le nouveau modèle contribuer au prorata du tarif public correspondant à la taille de son bateau.

Ces deux modèles conduisent, budget prévisionnel à l'appui (2019-2026),

- À l'assurance qu'un membre de la SRA ne payerait pas plus cher pour que son bateau soit sur une place d'intérêt général plutôt que sur une place publique, pourtant au prix plus élevé,
- À l'équilibre des régates et la partie des affaires générales correspondant au club house et aux régates,
- À un soutien financier à la Compétition, mais qui devra être beaucoup plus

accompagnée par les sponsors qu'actuellement (y compris subventions publiques).

Ils correspondent à un encadrement du futur modèle à finaliser. Le travail d'optimisation sera conduit sur les prochains mois. L'objectif est de figer le modèle en 2019 afin de commencer la mise en application en 2020. Le graphique ci-après donne un aperçu du tarif qui serait à payer en 2026 pour un membre ayant son bateau sur une place d'intérêt général



Afin de permettre à la SRA de rester attractive par rapport aux places publiques pour 2019 et après 2020, deux actions doivent être entreprises dès cette année :

- 1) Le montant et la répartition des parts associatives doit être adapté. Il s'agit des leviers pour faire contribuer équitablement les membres les moins actifs en terme de bénévolat en fonction des besoins réels de la SRA (55% des membres actifs ont moins de 70 points et payent donc une part associative importante, 50% des membres ont 0 points).
- 2) Le poids des cotisations sur tous les membres par le mécanisme de Reconnaissance d'Intérêt Général que l'équipe dirigeante de la SRA cherche à obtenir. Cela pourrait également permettre d'augmenter les cotisations tout en diminuant la contribution financière réelle des membres.

Notre conseiller, Christophe Anigo, également membre actif au club, présente ensuite de manière pédagogique les enjeux et les intérêts de la Reconnaissance d'Intérêt Général.

6. Tarifs 2019 (cotisations, Part Associatives...)

Bernard Jeannin reprend la parole pour présenter le montant proposé des cotisations et projet de modification de répartition des parts associatives et les mécanismes d'obtention de points pour 2019.

- La cotisation 2019 reste inchangée : 70 € pour un adhérent, 200 € pour un actif

- Concernant le montant des parts associatives.

Pour rappel, le total de parts associatives réalisé pour 2017 était de 194 000 € et il est en 2018 de 192 000 €, pour un budget de 196 000 € ces deux années. Ce budget était trop élevé puisqu'en 2016 : environ 60000 € ont été mis en réserve et 2017 : environ 60000 € ont également été mis en réserve.

En effet ces réserves correspondaient au montant que la Mairie nous avait demandé de sécuriser pour l'aménagement de la base de voile.

Or en 2019, la Mairie a pris en charge la plupart de ces investissements. Par ailleurs en 2018 légèrement moins de points ont été délivrés aux membres. En conséquence, en 2019, nous visons un objectif de réduction de 20% du montant des parts associatives. Soit à financer 156 000 €

Il est proposé que cette réduction de 20% se décompose comme suit :

- Diminution de 10% des parts associatives « sans participation » (cela concerne principalement les membres qui contribuent le plus économiquement à la vie du club),
- Diminution à 200 points du seuil pour annuler la part associative (300 points jusqu'alors ; cela concerne principalement les bénévoles qui contribuent le plus à l'organisation de la vie du club et les régatiers)

L'objectif serait ensuite de reconduire cette enveloppe en 2020 et par la suite continuer à la diminuer en lien avec la mise en place du nouveau modèle économique.

Pour résumer : en 2018

points	0	70	300
	Part asso sans participation	Avec participation minimum	Avec participation maximum
Quais et 18W	2 085.00 €	1 000.50 €	0.00 €
Quai 18E	1 785.00 €	1 000.50 €	0.00 €
Panne 19W	1 485.00 €	1 000.50 €	0.00 €
Panne 19E	1 285.00 €	1 000.50 €	0.00 €
Panne 20	1 285.00 €	1 000.50 €	0.00 €
Panne 23	1 185.00 €	1 000.50 €	0.00 €

Devient en 2019

points	0	70	200
	Part asso sans participation	Avec participation minimum	Avec participation maximum
Quais et 18W	1 876.50 €	1 000.50 €	0.00 €
Quai 18E	1 606.50 €	1 000.50 €	0.00 €
Panne 19W	1 336.50 €	1 000.50 €	0.00 €
Panne 19E	1 156.50 €	1 000.50 €	0.00 €
Panne 20	1 156.50 €	1 000.50 €	0.00 €
Panne 23	1 066.50 €	1 000.50 €	0.00 €

Enfin, il est proposé de modifier légèrement le barème de distribution des points comme suit :

Barème applicable au référent d'un bateau du club quand il régata :

1) Participation du bateau du référent à une régata

- Régates organisées par le SRA : 15 pts par jour,
- Régates organisées par le APPA : 10 pts par jour,
- Autres régates : 5 pts par jour.

2) Participation du référent **ou** de l'équipier à une régata sur un autre bateau du club

- Régates organisées par le SRA : 5 pts par jour,
- Régates organisées par le APPA : 3 pts par jour,
- Autres régates : 2 pts par jour.

Limitation à 3 du nombre de jours consécutifs pris en compte pour chaque régates (2 week-ends = 4 jours).

3) Organisation des régates du Club

- Participation du référent **ou** de l'équipier sans bateau : 5 pts par demi-journée,
- Veille de nuit : 10 pts,
- Participation du référent **ou** de l'équipier avec son bateau : 15 pts par jour

4) Travaux d'entretiens : 5 points par ½ journée.

Pour rappel, l'équipier est le copropriétaire ou conjoint, membre adhérent au club. Concrètement, le seul changement concerne les points attribués au référent d'un bateau lorsqu'il régates sur son bateau. **Avant, on comptabilisait les points gagnés par le référent et ceux gagnés par l'équipier lorsqu'il régatait sur le bateau du référent.**

Désormais, on comptabilisera uniquement les points gagnés par le bateau du référent lorsque ce bateau sera engagé sur une régates.

S'en suit une séance de questions/réponses, certains membres souhaitant obtenir des éclaircissements au travers d'exemples concrets.

Mise au vote :

Les tarifs 2019 sont adoptés à l'unanimité moins 4 abstentions.

6. Budgets 2017 et 2018

La parole est à Jaques Escalier pour la présentation des budgets 2019 et 2020.

Éléments des budgets 2019/2020

- Baisse de la part associative afin que certains de nos membres avec les plus petits bateaux ne payent pas plus cher au club qu'au port Vauban.
- Politique de renouvellement de la flotte de l'EDV
- Espoir de mieux travailler sur la nouvelle base, espoir d'être mieux accompagné par la Ville d'Antibes.
- Investissement sur de nouveaux supports en compétition (bateaux volants et twenty niner)
- Nouvelle activité et attente de subventions sur le plan Handivoile quand l'achat est validé en Conseil d'Administration.
- Possibilité d'utiliser ce voilier aussi en collaboration avec l'office du tourisme en proposant des sorties, ainsi qu'auprès des comités d'entreprise.

	REEL 2016	REEL 2017	REEL 2018	BUDGET 2018	BUDGET2019	BUDGET2020
Ventes de marchandises	960,00	588,00	-			
production vendue biens						
production vendue SERVICES	876 942,00	505 050,00	424 626,00	470 000,00	460 000,00	475 000,00
		- 1,00				
Chiffre d'Affaire Net (€)	877 902,00	505 637,00	424 626,00	470 000,00	460 000,00	475 000,00
Subventions d'Exploitation Reçues	122 592,00	110 502,00	57 800,00	110 000,00	57 800,00	65 000,00
Cotisations voile habitable	47 590,00	46 390,00	49 994,00	48 600,00	50 000,00	50 000,00
cotisation membres adhérents	8 941,00	8 447,00	8 396,00	8 500,00	8 500,00	8 500,00
Cotisation voile légère	2 923,00	-			7 000,00	7 500,00
Participation Associative	196 131,00	222 504,00	221 872,00	212 000,00	175 000,00	175 000,00
Autres produits	13 774,00	7 185,00	99 726,00	60 000,00	50 000,00	43 500,00
prov. créances-transfert de charges			5 990,00			
Total Produits d'Exploitation H,T,	1 269 853,00	900 665,00	868 404,00	909 100,00	808 300,00	824 500,00
	REEL 2016	REEL 2017	REEL 2018	BUDGET 2018	BUDGET2019	BUDGET2020
Autres achats et charges externes	671 166,00	299 413,00	257 624,00	310 000,00	260 000,00	260 000,00
Impôts Taxes et Assimilées	4 130,00	10 256,00	11 395,00	10 500,00	12 000,00	12 000,00
Rémunération du Personnel	319 109,00	327 847,00	326 315,00	337 000,00	330 000,00	350 000,00
Charges Sociales	102 950,00	107 064,00	112 418,00	110 000,00	109 000,00	116 000,00
Dotations aux Amortissements	121 802,00	111 395,00	108 838,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
Dotations aux provisions	96 920,00	66 726,00	64 898,00	40 000,00	-	0,00
Autres Charges		580,00	4 040,00			
Total des Charges d'Exploitation	1 316 077,00	923 281,00	885 528,00	927 500,00	831 000,00	858 000,00
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 46 224,00	- 22 616,00	- 17 124,00	- 18 400,00	- 22 700,00	-33 500,00
Produits Financier	5 450,00	4 198,00	4 102,00	4 000,00	4 000,00	5 000,00
Produits Exceptionnels	62 034,00	17 141,00	26 837,00		25 000,00	25 000,00
Charges Financières	9 332,00	-	-			
Charges Exceptionnelles	23 874,00	10 260,00	3 023,00			
RESULTAT AVANT I,S,	- 11 946,00	- 11 537,00	10 792,00	- 14 400,00	6 300,00	-3 500,00
Impôts sur les bénéfices	1 278,00					
RESULTAT NET	- 13 224,00	- 11 537,00	10 792,00	- 14 400,00	6 300,00	-3 500,00

Les budgets 2019 et 2020 sont adoptés à l'unanimité moins 1 abstention.

7. Rapport des responsables de commissions

7.1. Régates

La parole est à Alain Le Bouëdec

Avant tout je veux dire que j'étais honoré de vous avoir servi comme vice-président pendant ces 2 dernières années.

La tenue de ce poste a été grandement facilitée par le travail méticuleux fait par la commission de fusion et le comité de fusion à la création du club.

Ceux qui ont collaboré dans l'audience se reconnaîtront.

Merci à vous.

J'ai un petit pincement au cœur au souvenir de ces bons moments passés ensemble pour créer notre club, même si c'était beaucoup de travail, mais nous y croyons vraiment. Personnellement j'ai essayé de travailler en toute sincérité et intégrité pour le bien de tous les membres et du club.

Concernant les régates nous avons encore eu une année de belles régates et nous avons ajouté de nouvelles manifestations.

En janvier nous avons eu une belle épreuve hivernale, la Régate Blanche, qui a quand même fédéré plus de 30 bateaux dans des conditions météo bien compliquées, 50 % des bateaux étaient venue de l'extérieur avec des concurrents qui avait fait le déplacement depuis l'Hérault pour cette régata.

Pour la rentrée nous avons 2 nouvelles épreuves programmées, une corporative et une régata de 420 milles autour de la Corse.

Côté financier les régates en soi sont équilibrées mais comme je vous l'avais annoncé l'année dernière nous avons intégré cette année la part salariale qui avant était intégrée dans les affaires générales.

Cela affecte le bilan de cette commission de 50000 €.

Il est évident que nous devons rapidement trouver des mesures d'économie.

Je pense que nous pouvons assez facilement économiser la moitié de cette somme en utilisant les outils informatiques adéquats et il faudra rentrer dans une nouvelle ère pour les inscriptions et formats de régates à vous proposer.

Tout cela dans le but de garder nos nombreuses épreuves conviviales et compétitives à des coûts raisonnables.

Cela sera certainement un grand défi pour les années à venir.

Pour conclure j'aimerais remercier tous les bénévoles qui nous ont aidés tout au long de l'année.

Créer une régata c'est beaucoup de travail en amont pendant et même après la régata.

Merci.

Alain Le Bouëdec

7.2. Ecole de voile Présentation de Jacques Landra

Présentation rapide des nouveaux bâtiments, notamment de la partie technique : atelier, voilerie.

L'aire de stationnement est toujours en travaux.

Les deux trous et la montagne de terre nous empêchent de ranger nos bateaux correctement.

Ce problème doit être réglé début Juin.

Le bilan de l'année 2018 :

Malgré la fermeture de la base de Juan les Pins, les travaux et le départ à la retraite du moniteur subventionné par la ville, le compte d'exploitation est presque à l'équilibre avec un déficit de 3400 euros (1% du chiffre d'affaires).

Ces résultats ont été obtenus grâce à l'implication des moniteurs et de Guillaume.

A signaler : l'absence des élèves d'Antibes pendant l'hiver, de Novembre à Mars, qui laisse 2 moniteurs inoccupés et grève notre chiffre d'affaires. Il serait souhaitable que la ville fasse profiter ses enfants de cette belle installation.

Les investissements (60 000 €) sont: 6 catamarans, 2 dériveurs , 2 planches à foil ,4 paddle et un tracteur, qui servira à remonter les bateaux sur l'aire de stationnement .

Encore quelques travaux à faire dans la voilerie, et la base sera prête pour l'été.

7.3. Compétition Présentation de Laurence Georgeault

Qu'est ce qui à votre avis fait partie depuis 2013, année de sa naissance, des plus grands clubs français en voile légère ? .. La section compétition de la SRA.

Qu'est ce qui à votre avis fait partie depuis 2013, année de sa naissance, des plus grands clubs français en voile légère, catégorie élite ? ... la section compétition de la SRA.

En 2018, le championnat de France des clubs en voile légère et en voile « élite » a vu le groupe compétition de la SRA terminer à la première marche, sacrant notre club 1^{er} club français.

En permettant à la SRA de rayonner au plus haut niveau et d'être reconnue par la plus haute instance dirigeante qu'est la Fédération Française de voile, le groupe compétition ne saurait pourtant être résumé à une simple vitrine.

Accueillir, former, transmettre, pour aimer et partager la même passion, sont le socle du groupe compétition.

En s'appuyant sur la formation des plus jeunes, notre projet sportif s'est voulu le plus complet possible dans le choix des supports (optimist, laser pour le solitaire, le 420 pour le double) pour amener nos coureurs le plus loin possible pour prétendre à l'issue de ce cycle (c'est-à-dire avec le bac en poche pour la partie scolaire) , partir vers les séries olympiques ou sur les autres circuits tels que l'inshore.

Ce parcours, nous permet de voir nos licenciés se distinguer dans toutes les séries et à tous les niveaux avec des titres de champions de France, des sélections au niveau européen et mondial, un titre mondial en 470 jeunes, et toujours l'espoir de voir un équipage de la SRA sélectionné pour les prochains Jeux. Nos coureurs brillent également dans le monde de la voile professionnelle avec Allinghi, sur le tour de France à la voile, et maintenant sur le circuit F50.

Pourtant, dans le secteur de la compétition, le temps de la satisfaction est toujours de courte durée, et la remise en question toujours nécessaire pour rester performant au plus haut niveau.

Je vous annonçais lors de la dernière assemblée générale, que 2018 serait une année charnière : l'arrivée des bateaux volants et les choix de l'ISAF concernant les futurs supports olympiques auraient des conséquences pour le club.

Pour continuer à vivre et faire partie des grands clubs français, nous devons prendre notre avenir entre nos mains et oser faire des choix audacieux qui nous permettront également de ne pas devenir un club ringard et dépassé.

2018 a donc été une année de réflexions avec les entraîneurs du club, et le soutien des cadres de la fédération française de voile. Tous m'ont certifié d'une chose : tout ce que la SRA entreprend est regardé au plus haut niveau, le club est une référence dans le domaine de la formation et du double.

De la même manière, tous m'ont engagée à ne pas hésiter à changer, voir multiplier les pratiques (ce que fait d'ailleurs la FFV dans le cadre de ses stages de détection).

L'arrivée et l'intégration de nouveaux supports, ne pouvait se faire que dans le cadre d'une réorganisation globale du groupe compétition, en s'appuyant sur les compétences de nos entraîneurs, sans pour autant créer de nouveaux besoins.

Dans le domaine du bateau volant, le choix s'est porté sur le ONEFLY découvert en octobre 2017 à Hyères.

La pratique de ce nouveau support solitaire, est placée sous l'unique responsabilité de Sébastien Canard qui a maintenant une expérience solide de l'engin et suivi les formations pour l'enseigner.

Le ONEFLY a pour objectif de sensibiliser et faire découvrir ces nouvelles pratiques aux plus jeunes, et d'être développé en priorité auprès des coureurs en laser, leur permettant d'acquérir et de renforcer certaines qualités. Il apparaît une fois de plus qu'à ces âges, les jeunes ont une capacité à s'adapter et intégrer l'engin bien enviable.

Dans le domaine du double, les décisions de l'ISAF de rendre le 470 mixte et les rumeurs persistantes d'une éventuelle disparition de ce support nous ont conduit à proposer l'intégration du 29er, série passerelle avant le 49er support olympique pour les hommes.

Julien Lacaze intégrera ce nouveau support en parallèle de la pratique du 420. L'objectif pour l'heure est là aussi, la découverte de l'engin. Le circuit en France est encore peu développé, mais il pourrait l'être rapidement en fonction des prochaines décisions de l'ISAF.

Pour information, Julien a été contacté par la FFV pour suivre les championnats du monde ISAF en Pologne pour coacher les deux équipages français sélectionnés (qui sont SRA) en 420 et les 29er.. Étrange comme le hasard fait bien les choses..

Ces propositions ont été présentées et validées à l'unanimité par le conseil d'administration de décembre 2018.

D'un point de vue financier, ces choix s'inscrivent encore une fois dans une démarche réfléchie puisqu'ils répondent aux critères arrêtés par la Région SUD qui, dans le cadre de

l'accueil des épreuves de voile des JEUX OLYMPIQUES en 2024, a lancé un plan d'aide en faveur des clubs de voile visant à prendre en charge à hauteur de 50/ leurs investissements.

Désormais, le groupe compétition a entamé un nouveau virage qui devra lui permettre d'aborder avec de grandes ambitions un avenir qui se construira grâce à l'engouement, la passion, les compétences et l'investissement de ses entraîneurs. En cette soirée un peu particulièrement pour moi, je tiens à vous remercier Sébastien, Julien, Sam, Benjamin pour la confiance que vous m'avez accordée.

Je voudrais également féliciter les coureurs, et plus particulièrement les plus jeunes pour leur courage et leur abnégation. Combien en ai-je vu durant ces années passées à la compétition grandir, changer, se métamorphoser, j'ai rêvé aussi avec eux, j'ai vu leurs succès, leurs peurs, leur déception. J'ai partagé les moments émouvants d'une préparation olympique, la joie d'une victoire .. Je sais combien la voile en compétition est une grande école de la vie où se révèlent les personnalités.

Monsieur l'Adjoint aux sports je tiens au nom de tous nos jeunes coureurs et de leurs parents à vous exprimer toute notre reconnaissance pour la livraison et la mise à disposition de ces locaux. En plus de nous permettre d'accueillir nos jeunes adhérents dans des conditions décentes, toute l'année, d'avoir à disposition des toilettes et de prendre une douche chaude l'hiver, cet espace est un extraordinaire outil de travail qui permet pour la première fois de réunir l'école de voile et la compétition sur un même lieu.

Cet espace va nous permettre d'accueillir de véritables événements.

A ce titre, je vous informe que la SRA a été choisie pour organiser la plus grande épreuve optimist française : plus de 400 coureurs sont attendus pour cette sélective pour les championnats du monde et d'Europe. Nous aurons besoin de toutes vos forces pour réussir ce rendez-vous et montrer que nous sommes un grand club intergénérationnel.

Pour conclure, je souhaiterais vous dire combien j'ai été fière d'être la représentante de ce groupe compétition, de le défendre, d'en porter la parole et d'en écrire quelques-unes de ses lignes.

Je remercie toutes les personnes qui m'ont donné leur confiance et apporté leur soutien.

7.4. Portuaire

La commission Portuaire vise à optimiser la disposition des bateaux sur les places d'intérêt général et le cas échéant, de proposer un emplacement à un membre en fonction de la taille du bateau concerné.

7.5. Rapport Communication

Stéphanie Rosa, mandatée par le CA a réussi à considérablement renforcer la présence de la SRA sur les réseaux sociaux.

Les vidéos, photos et articles couvrant les actions de la SRA ont été visionnées par un nombre croissant de lecteurs et ont obtenu de nombreuses remarques positives.

7.4. Voile Radio Commandée (VRC)

Gérard Chauvel et Louis Aujoulat présentent cette activité reconnue par la FFV et reçoivent une réaction très positive de l'assemblée.

8. Questions diverses

Aucune question n'est posée

9. Ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire

La question sur le changement des Statuts de la SRA nécessaire à l'obtention du statut de Reconnaissance d'Intérêt Général (RIG) suscite un débat nécessitant des explications complémentaires fournies avec l'aide du membre actif Christophe Anigo, juriste expérimenté dans ce domaine spécifique.

Il s'agit d'enlever la phrase :

« Toute personne bénéficiant d'un droit d'amarrage annuel doit être membre actif. » et de l'intégrer ensuite au Règlement Intérieur.

L'Assemblée adopte la proposition à la majorité qualifiée avec 11 abstentions et 13 voix contre.

La question sur l'autorisation de déposer le dossier RIG recueille l'unanimité des membres présents. Clôture de l'Assemblée Générale extraordinaire.

10 Elections de 7 membres du Conseil D'Administration

Les élus sont :

Laurence GEORGEAULT

Alain VENTURI

Bruno VANKERBERG

Jean-Marc BLANC

Jean-Louis CHADOUTAUD

Patrice CHENUS

Jean-Luc TERROL

(Résultats détaillés sur le site du club)

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée Générale Ordinaire est close à 23h15.

Le Président de la SRA

Alain VENTURI

Le Secrétaire Général de la SRA
Bernard JEANNIN

Le Secrétaire Général Adjoint
Jérôme BIKARD